

Le Groupe de Travail sur l'implantation des postes de CPE s'est tenu le 14 mars comme prévu. Contrairement à d'autres années, seules les organisations représentées en CAPA y ont été conviées. L'UNSA étant aussi absente que pour le précédent GT sur le mouvement Inter, le SNES s'est retrouvé bien seul pour faire valoir le point de vue de la catégorie, ce qui a cependant permis de développer des arguments sans doute partagés ... L'administration nous a annoncé qu'elle renonçait à découpler les deux cartes-cible collège et lycée, ce qui nous a permis de réintervenir sur le faible poids accordé aux lycées avec internat et le traumatisme des redéploiements de 2016. La particularité académique qui laisse le plus souvent la charge de la sécurité de nuit aux seuls CPE, moyennant une compensation horaire pèse alors d'autant plus sur les disponibilités des CPE en lycée. Sur ce point l'écoute a été bonne et il est possible que nous finissions par être entendus à l'avenir. Nous y reviendrons évidemment.

La carte cible fusionnée fait donc apparaître en tête les gros collèges en attente d'un 2^e CPE et les plus petits qui n'ont pas du tout d'emploi de CPE. A égalité de barème sur les critères de la carte-cible, nous avons exprimé plutôt notre préférence pour les deuxièmes postes, qui apportent un vrai plus aux établissements. Toutefois, nous ne nions pas la difficile prise en charge des problématiques de vie scolaire dans les établissements avec un principal seul. Nous avons récusé la proposition d'implanter des demi-postes, qui aurait peut-être permis de donner satisfaction à davantage de collèges mais avec des conditions de travail dégradées et un statut qui ne le permet pas. Par notre attachement aux critères éducatifs de la carte-cible, nous avons redit notre refus de la confusion et de mise en concurrence des emplois de CPE et d'adjoint. La secrétaire générale nous a bien entendus sur ce point. Elle a précisé qu'aucun emploi de direction n'était alloué cette année et que le seuil de 400 élèves était retenu par l'autorité académique pour un emploi d'adjoint. Nous nous félicitons donc de voir privilégiés les emplois d'éducation, bien en-deçà de cette barre puisque plus aucun établissement au-delà de 270 élèves n'est désormais sans CPE....

L'administration prendra ses décisions en fonction des échanges de ce GT mais le CTA du 27 mars procédera bien à l'implantation en postes des CINQ emplois attribués et c'est une autre vraie bonne nouvelle après des années de faux-semblants. A la fin des débats, nous avons retenu que les collègues Lechanteur à Caen, Senghor à Ifs et Verlaine à Evrecy devraient être pourvus d'un deuxième poste. Pour l'Orne, une ouverture de poste est prévue au collège de Trun et pour la Manche, l'administration a fait le choix d'une création à Flamanville. Ces données ont été confirmées à la fois par l'affichage des postes au mouvement et dans les documents préparatoires au CTA. Même si nous avons plaidé plutôt pour l'implantation de deuxièmes postes dans les 5 plus gros collèges et que seuls les 3 premiers soient choisis, ces cinq créations sont décidément les bienvenues.

Magali Gouju, Philippe Guingand, Clarisse Macé